



Manège de Crans-Montana

-

Financement complémentaire

En date du 17 mars 2010, l'Assemblée des délégués de l'Association des Communes de Crans-Montana a voté un financement complémentaire pour la rénovation du manège de Crans-Montana.

Par rapport au montant initial projeté en 2005 de CHF 2'300'000.--, les éléments suivants ont dû être modifiés :

- adaptation du projet à l'indice Zurichois de la construction (index officiel pour la construction)
- adaptation du projet initial aux normes incendies et vétérinaires de novembre 2008,
- adaptation des différentes mesures d'économie d'énergie et de durabilité de la construction,
- réfection de l'ancienne halle,
- aménagements extérieurs.

Le coût total de rénovation se monte ainsi à CHF 4'288'000.--.

La somme complémentaire acceptée par les délégués, à savoir 2'950'000.--, provient des modifications susmentionnées et du report des montants non utilisés en 2008 et 2009.

Conformément à l'article 34 des statuts de l'Association des Communes de Crans-Montana, cette décision est soumise au référendum facultatif.

Le délai référendaire est fixé à 60 jours dès la publication au pilier public. Le lieu de dépôt de la demande et des signatures est au siège de l'Association des Communes de Crans-Montana, Route de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana.

Crans-Montana, le 1^{er} avril 2010

Association des Communes de Crans-Montana (ACCM)